

Documents pour les douanes françaises - Importation d'effets personnels en France

Compléter l'inventaire pour les douanes françaises

Durant tout votre déménagement, il vous sera demandé un grand nombre de documents d'inventaire, mais il ne faut pas confondre celui pour les douanes françaises avec par exemple celui que vous aurez à remplir pour votre assurance. La différence principale entre les deux est que du point de vue de l'assurance, les valeurs à fournir sont pour pouvoir évaluer un prix de remplacement, en cas de dommage notamment, alors que ce qui est demandé du point de vue des douanes est une valeur des objets selon leur prix de revente, selon la date d'achat et l'état de ces objets.

Ainsi, les sommes fournies aux assurances seront bien plus élevées que celles données aux douanes ; de la même manière, l'inventaire aux douanes restera bien plus exhaustif que celui aux assurances.

Veillez à garder à l'esprit que ce document doit être rédigé en français (ce qui s'applique d'ailleurs à tous les documents à fournir aux douanes françaises), et aussi valorisé en Euros. Nous vous recommandons d'utiliser le document type que nous vous avons fourni.

Très important aussi, la signature et la date en bas de ce document, sans cela il n'est pas recevable.

Certificat de non cession

Il s'agit d'une simple déclaration sur l'honneur, en français, visant à faire foi du fait que les effets importés ne sont pas destinés à la revente et restent à votre usage personnel. La lettre peut se rédiger ainsi :

-Je soussigné : *nom et prénom*

-profession

-domicile

-certifie que les effets importés ne sont pas destinés à la revente et sont pour mon usage personnel

-Fait à....., le

Et encore une fois, ne pas oublier de signer !

Preuve de résidence

Les douanes françaises exigent un document prouvant que vous disposez bien d'une résidence sur le territoire français. Sont acceptés, les baux de location, facture de gaz ou

électricité ou autre stipulant votre adresse en France mais il doit être au même nom que celui de l'envoi des effets.

Copie de passeport

En l'occurrence, les douanes n'exigent que le feuillet avec votre photographie de la personne à laquelle le lot est envoyé, car celui-ci comporte le numéro de passeport et les détails de nom et adresse, inutile de copier les autres feuillets, visa ou passeport du reste de votre famille. Cette copie (comme tous les autres documents demandés) doit être propre et lisible.

Lettre de votre employeur

Si vous déménagez pour des raisons professionnelles, il vous sera demandé une courte lettre, en français toujours, émise par votre employeur, stipulant bien que vous êtes amené à changer de domicile dans le cadre de votre emploi et que de fait votre résidence principale se trouvera en France.

Certificat de changement de résidence

Toujours dans le cadre de votre déménagement pour raison professionnelle, vous devez obtenir auprès du consulat de France de votre pays de départ, un certificat de changement de résidence. Les services consulaires ont l'habitude de ce type de demande.

Ces documents sont sans exception obligatoires, quel que soit votre nationalité (même française) et ce n'est qu'en les fournissant tous dès que possible à votre responsable de dossier chez NM Europe, que vous vous assurerez de ne pas avoir de droits et taxes à payer dans le cadre de votre mutation professionnel.

Veuillez noter pour finir, qu'aucun original ne vous est demandé, ainsi des copies scannés propres et envoyées par mail sont parfaites, car elles vous permettent de nous faire suivre les documents au plus rapide et de notre côté de pouvoir bien vérifier que tout est en ordre de façon réactive.